

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :

**Nos municipalités
AU CŒUR de la solution!**



Rapport de synthèse

présenté par
TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES
DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE

Rédaction

Vickie Courchesne

Comité de rédaction

Ruth Altminc

Maria Anney

Linda Crevier

Audrey Gosselin Pellerin

Marie-Christine Plante

Graphisme

Marie-Pier Bouchard, MPBArtwork

Dépôt légal

ISBN : 978-2-9810258-8-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-9810258-9-0 (PDF)

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :**TCGFM**

www.tcgfm.qc.ca

Courriel: info@tcgfm.qc.ca

Téléphone: 450.671.5095

Adresse : 158 rue Charron, Longueuil (QC) J4R 2K7

NOS MEMBRES¹ :

<http://www.tcgfm.qc.ca/membres>

Résumé

Ce document relate les enjeux et les pistes d'action discutées dans le cadre de la journée « Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution! » organisée par la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM), le 26 septembre 2017 à Otterburn Park.

¹ Une liste exhaustive des membres de la TCGFM est également disponible à la fin de ce document.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres du comité d'action de la TCGFM (CAT) pour l'organisation de la journée « Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution! » :

Ruth Altminc, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Vickie Courchesne, Centre D'Main de Femmes
Linda Crevier, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
Audrey Gosselin Pellerin, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
Marie-Christine Plante, Carrefour pour Elle
Véronique Pronovost, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Nos chaleureux remerciements aux personnes suivantes pour leur apport essentiel dans la tenue de l'événement :

Maria Anney, Centre des femmes de Longueuil
Marie-Pier Bouchard, MPBArtwork
Jacynthe Dubien, Centre de femmes du Haut-Richelieu
Émilie E. Joly, Front d'action populaire en réaménagement urbain
Jade Fauteux, responsable de la prise de notes
Marie-Mythzy Larrieux, Bureau de Consultation Jeunesse
Gilles Pillette, photographe
Sandrine Ricci, Université du Québec à Montréal

Nous tenons également à remercier les représentantes de nos groupes membres pour l'animation des groupes de discussion ainsi que le temps consacré à la préparation de leur animation :

Lucie Charland, Option Ressource-travail / PS Jeunesse
Marie-Josée Côté, Place à l'emploi – Option sans limite
Johanne Duguay, Inform'elle
Rachel Fortin, Pavillon Marguerite de Champlain
Karine Gagné, C.A.L.A.C.S. LA VIGIE
Linda Gagnon, Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton Vale
Diane Guay, Centre des femmes de Longueuil
Julie Guibord, C.A.L.A.C.S. Châteauguay
Martine Laprade, Inform'elle
Claire Raymond, Centre D'Main de Femmes
Hasna Talbi, Carrefour pour Elle

Finalement, l'organisation de la journée « *Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution!* » est rendue possible grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine et à la participation financière de :

Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-de Saurel
Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon
Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville
Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu
Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Yamaska

Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin

Simon Jolin-Barette, député de Borduas

Nicole Ménard, députée de Laporte

Diane Lamarre, députée de Taillon

Table des matières

1.	Mot du Conseil d'administration	1
2.	La TCGFM : un lieu d'échange, de débat et de concertation.....	2
3.	Programme	4
4.	Sommaire.....	6
5.	Mise en contexte	8
6.	Déroulement de l'atelier <i>Mythe de l'égalité-déjà-atteinte</i> et du jeu <i>Décortiquons nos privilèges</i>	11
7.	L'égalité-déjà-atteinte ? Six mythes éclairés	15
8.	Conférence Les municipalités : actrices incontournables du développement social.....	26
9.	Recommandations	31
10.	Conclusion.....	33
11.	Annexes	35
11.1	Lexique.....	35
11.2	Guide d'animation - Atelier <i>Mythe de l'égalité-déjà-atteinte</i>	37
11.3	Jeu <i>Décortiquons nos privilèges</i>	38
11.4	Conférence – Biographie des panélistes	41
12.	Références	43
13.	Nos coordonnées et la liste des membres de la TCGFM	46

1. Mot du Conseil d'administration

Aux participantEs impliquéEs et convaincuEs de la nécessité de (re)mettre les questions d'égalité au cœur de nos préoccupations...

Nous souhaitons exprimer notre gratitude. Grâce à votre engagement, la journée de réflexion *Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution*, a été une belle réalisation. Nous avons entamé des échanges significatifs qui, dans la continuité d'une perspective concertée multisectorielle, ont pu renforcer une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes comme condition incontournable pour l'avancement des dossiers relatifs à la condition féminine et au développement social dans nos municipalités.

Vous constaterez que dans ce rapport de synthèse de la journée, les panels proposés et les activités nous ont permis de faire émerger des recommandations. Ces dernières nous permettent d'emblée de discerner la nécessité d'un comité régional de travail afin de relever le défi de l'égalité, et ce, en réponse collective aux impacts collatéraux de la nouvelle gouvernance de l'État. Il est important de souligner que la TCGFM et les nombreux groupes de base la constituant ont développé une importante expertise sur la situation des Montérégiennes et entend par cette démarche continuer à affirmer ses liens avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'optique de renforcer des alliances avec des acteurEs clés.

Nous espérons que ce rapport de synthèse vous inspirera et tenons à vous remercier pour votre confiance quant au processus que nous commençons ensemble à la suite de cette journée !

Féministement,

Maria Anney (Présidente) & Linda Crevier (Directrice générale)

2. La TCGFM : un lieu d'échange, de débat et de concertation

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) est un regroupement d'organismes sans but lucratif qui a pour mission l'amélioration des conditions de vie des femmes sur les plans économique, politique et social. Depuis 1988, la TCGFM offre un lieu d'échange, de débat et de concertation aux groupes de femmes et comité de femmes de la région. En misant sur l'expertise diversifiée de ses membres, la TCGFM prend position sur des questions ayant une incidence sur la qualité de vie des femmes et sur le respect de leurs droits.

À titre de partenaire du Secrétariat à la condition féminine, le rôle de la TCGFM est de renforcer la responsabilisation des partenaires locaux et régionaux en matière d'**égalité**² entre les femmes et les hommes. Dans cette perspective, la TCGFM travaille avec les instances locales et régionales afin de mener des actions concrètes pour la promotion et l'atteinte de cette égalité.



Les groupes membres de la TCGFM réunies en assemblée générale.

² Consultez le lexique en annexe pour une définition des termes en gras.

30 ans de leadership régional en matière de condition féminine

Créée en 1980, puis officiellement enregistrée en 1988, la TCGFM porte depuis ses débuts des enjeux incontournables en matière de condition féminine tels que les violences envers les femmes, l'appauvrissement des femmes, la reconnaissance de l'expertise des groupes de femmes, la conciliation emploi-famille et la santé des femmes. Elle a depuis élargi son champ d'action afin d'y inclure notamment la promotion de **l'analyse différenciée selon les sexes** et de la parité dans les instances décisionnelles. En outre, la TCGFM est une actrice clé de la mobilisation en Montérégie et assume depuis 1995 un rôle de leadership régional au sein de la Marche mondiale des femmes.

La TCGFM, en collaboration avec plusieurs partenaires communautaires et institutionnels, a fièrement piloté plusieurs projets pour améliorer les conditions de vie des femmes de la Montérégie. Quelques exemples : le projet « *Agir pour le plein épanouissement des femmes d'ici venues d'ailleurs* », avec l'objectif général de briser l'isolement des femmes immigrées et d'accroître leurs possibilités de participer pleinement à la vie économique, sociale et démocratique de la société; le projet « *Quand on s'aime, on s'aime égal* », une brochure et un atelier valorisant le respect et l'égalité dans les relations conjugales et familiales (gagnant du Prix égalité 2014); de même que des projets pour les jeunes, tels que « *Pour une ville à mon image, je passe à l'action* » qui avait pour mission de susciter la participation citoyenne des jeunes femmes à la vie municipale. Par ces initiatives, la TCGFM travaille dans une perspective intersectionnelle afin de répondre aux problématiques d'une diversité de femmes et de garantir l'atteinte de l'égalité entre les sexes et entre les femmes elles-mêmes.

C'est également par des avis et mémoires que la TCGFM partage son expertise et fait connaître les préoccupations de ses membres. Dès son incorporation, en avril 1988, la TCGFM a lancé son mémoire: *Le travail des femmes, une reconnaissance sans fond \$*. Cet ouvrage revendique une reconnaissance pour le travail bénévole des femmes et un financement raisonnable pour les groupes de femmes. En 2011, la TCGFM a été appelée à ne produire pas un, mais trois avis intitulés: « *Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté* », un avis distinct pour chacune des conférences régionales des élus (CRÉ) du territoire de la Montérégie. Plus récemment, en 2016, la TCGFM a déposé deux avis : « *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* », en réponse à la consultation publique visant la mise à jour de la politique d'égalité du gouvernement et « *Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté* », présenté dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3. Programme

L'implication de la TCGFM au sein des comités égalités des trois conférences régionales des élues (CRÉ) de la Montérégie jusqu'à leur abolition a permis à la TCGFM de contribuer à la mobilisation d'acteurs et d'actrices régionales, à laquelle de nombreux groupes de base possédant des champs d'expertise multisectorielle et variée ont pris part dans la poursuite d'un objectif commun, soit l'égalité des femmes et hommes dans la région. Aujourd'hui, les municipalités et leurs municipalités régionales de comté (MRC) ont la responsabilité du développement régional et l'incertitude se fait sentir en ce qui a trait au développement de projets en matière d'égalité et pour améliorer les conditions de vie des femmes.

Dans ce contexte, la TCGFM a décidé d'organiser l'événement régional « *Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution!* » Cette journée d'ateliers, de conférences et de groupes de discussion destinée aux milieux communautaire, municipal et institutionnel vise à déconstruire certains mythes relativement à l'égalité-déjà-atteinte, offrir un espace de réseautage et faire émerger des pistes d'action pour replacer l'égalité comme un axe prioritaire du **développement social** au sein des municipalités.



Des représentantEs des milieux communautaire, municipal et institutionnel discutent d'égalité femmes-hommes dans les municipalités montréalaises. Crédit photo : Gilles Pilette



JOURNÉE

« ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : Nos municipalités AU CŒUR de la solution! »

26 septembre 2017

Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, Otterburn Park

PROGRAMME

8h30	Accueil des participantEs
9h00	Mot de bienvenue
9h15	Atelier Mythe de l'égalité-déjà-atteinte : les « faits alternatifs » sur le féminisme
11h00	Pause
11h15	Activité Décortiquons nos privilèges!
11h45	Dîner
12h45	Conférence Les municipalités : actrices incontournables du développement social • Linda Crevier, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) • Jacynthe Dubien, Centre de femmes du Haut-Richelieu • Émilie E. Joly, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
14h15	Pause
14h30	Plénière Comment repositionner l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action des municipalités?
15h15	Mot de clôture

4. Sommaire

Lors de la journée *Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution!*, les 64 participantEs ont échangé lors d'un atelier démystifiant l'idée de *l'égalité-déjà-atteinte* entre les femmes et les hommes ainsi qu'une activité portant sur les privilèges et leurs effets sociétaux. Les échanges qui ont eu cours dans l'avant-midi de travail ont permis à toutes et tous de mieux comprendre les enjeux portés de l'avant par le mouvement féministe. De par ces nombreuses discussions et la complémentarité des interventions faites par les conférencières, les participantEs ont donc développé des pistes de solutions. Ces recommandations qui se traduisent par des actions concrètes permettront aux éluEs et fonctionnaires municipaux et régionaux d'inscrire l'égalité entre les sexes au cœur de leurs préoccupations.

Voici les recommandations formulées sous 5 grands thèmes :

Reconnaître l'expertise des groupes communautaires

- Promouvoir les ressources existantes sur le territoire ;
- Inclure l'analyse différenciée selon les sexes dans la mise en place de projets et de politiques municipales ;
- En collaboration avec les groupes terrain, encourager les municipalités à documenter des enjeux qui sont relevés dans les milieux de proximité par rapport aux conditions de vie des femmes.

Lutter contre les préjugés et stéréotypes sexistes

- Déconstruire la **socialisation différenciée selon le sexe** en collaboration avec les différents paliers gouvernementaux ;
- Mettre en place des initiatives favorisant la conciliation emploi, famille et vie professionnelle dans l'offre de service à la population ;
- Sensibiliser la population sur les inégalités entre les femmes et les hommes et participer activement à la lutte contre les mythes sur *l'égalité-déjà-atteinte* ;
- Appliquer un code d'éthique aux éluEs, fonctionnaires et sous-traitantEs comprenant les lignes directrices à suivre en matière de comportements sexuels inappropriés.

Favoriser l'égalité femmes-hommes dans le développement social de la municipalité

- Améliorer l'offre de transport, les femmes étant les principales usagères du transport collectif ;
- Inclure l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) aux consultations municipales concernant l'aménagement du territoire ;
- Adapter les services et installations municipaux (tables à langer aux toilettes des hommes, vestiaires familiaux aux arénas et piscines, halte-garderie, entre autres) ;

- Planter des politiques non sexistes dans les différents services ;
- Mettre en place des normes strictes quant aux projets de logements sociaux ;
- Établir un code municipal sur la salubrité des logements ;
- Rendre plus accessible les services et infrastructures aux citoyen·nEs plus vulnérables.

Favoriser les femmes dans le développement économique de la municipalité

- Développer des programmes de découverte à l'emploi ;
- Valoriser les projets de logements sociaux pour contrer l'appauvrissement des femmes ;
- Appuyer les projets et entreprises en économie sociale et en entrepreneuriat collectif et féminin ;
- Embaucher des femmes dans des secteurs municipaux traditionnellement « masculins ».

Mettre en place d'un comité égalité en Montérégie

- Favoriser des espaces de dialogue et de concertations entre les éluEs, fonctionnaires et groupes communautaires ;
- Renforcer les espaces consultatifs et participatifs incluant des citoyennes et des groupes de femmes ;
- Valider l'inclusion de l'égalité comme axe de développement transversal dans les politiques.

5. Mise en contexte

Pour réaliser son mandat, la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) organise différentes activités et mène à bien des projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, il relève du comité d'action de la TCGFM (CAT) d'organiser et d'alimenter ses membres sur des enjeux d'actualité portant sur l'appauvrissement des femmes et les inégalités systémiques. Le tout doit être intégré dans des actions à caractère féministe dans une perspective visant l'éducation populaire et la défense des droits (TCGFM, 2017).

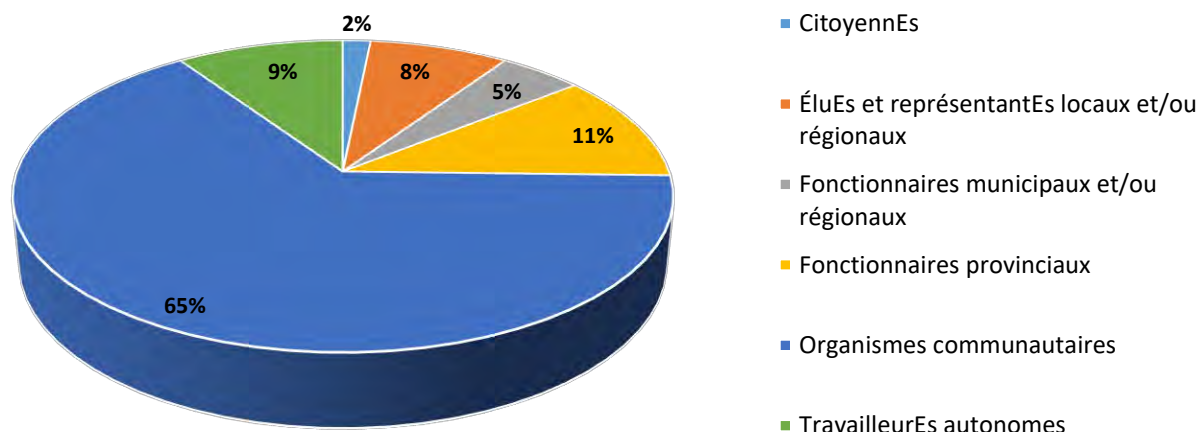
Afin de répondre à l'incertitude en ce qui a trait au développement de projets en matière d'égalité et d'amélioration des conditions de vie des femmes dans notre région, le CAT a décidé d'organiser une journée d'ateliers, de conférences et de groupes de discussion destinée aux milieux communautaire, municipal et institutionnel. Le but de la journée *Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution* : positionner le dossier égalité femmes-hommes comme axe prioritaire du développement social au sein des municipalités.

Par ailleurs, dans un contexte où la gouvernance de nos municipalités et de nos régions est en transformation, les discussions soulevées lors de la journée Égalité femmes-hommes ont permis d'ouvrir le dialogue entre une multitude d'acteurEs au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des participantEs de partout en Montérégie se sont réunis afin de contribuer, avec leur bagage de connaissances et leur expertise professionnelle, à l'avancement de l'égalité entre les sexes. Au total, 64 participantEs (60 femmes, 4 hommes) d'horizons différents, provenant de diverses municipalités régionales de comté (MRC) de la Montérégie, se sont concertés le temps d'une journée, au sujet de l'atteinte de l'égalité. Cependant, un portrait étayé³ de la provenance des participantEs témoigne de la nécessité d'interpeller plus activement les éluEs et le milieu institutionnel municipal sur la question de l'égalité femmes-hommes.

De plus, le graphique ici-bas démontre la présence élevée du secteur communautaire à cette journée. Leur participation révèle très clairement un grand désir d'action et de collaboration avec d'autres secteurs afin de lutter contre les inégalités sociales entre les femmes et les hommes. De plus, ces groupes communautaires possèdent une grande expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qu'ils souhaitent partager avec les décideurs publics locaux et régionaux.

³ Voir graphique en page 12.

Portrait de la provenance des participantEs



Listes des participants par MRC de la Montérégie ⁴			
Acton	1	Marguerite-D'Youville	1
Beauharnois-Salaberry	4	Maskoutains	2
Brome-Missisquoi	0	*Pierre De-Saurel	0
Haut-Saint-Laurent	0	*Roussillon	5
*Haut Richelieu	3	*Rouville	0
*La Haute-Yamaska	4	La Vallée-du-Richelieu	9
Jardins-de-Napierville	1	Vaudreuil-Soulanges	0
Agglomération de Longueuil	24	Autres	9

Avec l'ensemble des acteurEs réuniEs, l'objectif de la journée était précis : ramener l'égalité au cœur des préoccupations des institutions locales et régionales, puisqu'avec le contexte d'austérité et de restructuration de l'administration publique, cet enjeu a perdu de la visibilité. Forte de son expertise sur la condition féminine, la TCGFM a voulu susciter dans les échanges le point de vue des participantEs sur les enjeux et les mythes faisant obstacle à l'atteinte de l'égalité entre les sexes, tout en réfléchissant à des pistes de solutions en partenariat avec les municipalités, les MRC, les organismes communautaires et les autres acteurEs clés de nos communautés.

⁴ Les municipalités précédées d'un astérisque ont contribué financièrement à la réalisation de la Journée Égalité femmes-hommes.

Pour bien lancer la discussion autour des enjeux faisant obstacle à l'atteinte de l'égalité, des activités sur les mythes et les privilèges étaient inscrites à la programmation. Les constats émis lors de ces ateliers ont permis de faire émerger des idées intéressantes qui, mises en commun, ont fait ressortir des pistes d'actions et de solutions concrètes afin que les municipalités montréalaises soient davantage inclusives et égalitaires. Ces échanges ont donc permis de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les municipalités dans l'atteinte de la justice sociale. Les prochaines pages de ce document dévoileront les éléments de discussions autour de mythes véhiculés particulièrement sur la garde des enfants ; la symétrie de la violence ; le décrochage scolaire ; la conciliation emploi, vie personnelle et famille ; les violences sexuelles et les études, l'emploi et la situation économique des femmes. Les réalités sur l'accès aux logements abordables et l'appauvrissement des femmes sont également venus illustrer les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Finalement, les participantEs ont émis des recommandations à l'égard des instances décisionnelles municipales, soit des actions concrètes à poser afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes au sein des différents milieux de vie.

6. Déroutement de l'atelier *Mythe de l'égalité-déjà-atteinte* et du jeu *Décortiquons nos privilèges*

Dans l'objectif de susciter le dialogue sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes, la TCGFM a organisé à l'intérieur de cette journée diverses activités pour ouvrir la discussion entre les participantEs. Au cours de l'avant-midi, la collaboration était de mise entre les femmes et les hommes présentEs à cette journée puisqu'elles et ils devaient discuter en petits groupes d'idées préconçues faisant obstacle à l'atteinte de l'égalité entre les sexes. L'animation de cet atelier a été réalisée par Mme Sandrine Ricci, agente de recherche et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal dans les départements de sociologie et d'études féministes. Mme Ricci possède de l'expérience tant dans la théorie avec ses recherches que dans la pratique et l'intervention sur le terrain. Son important bagage de connaissances lui permettait donc de susciter discussions, réactions et prise de conscience des participantEs sur les sujets abordés.

De manière planifiée, les organisatrices de la journée Égalité avaient dispersé les participantEs possédant les mêmes professions et/ou champs d'expertise dans l'objectif d'obtenir des discussions plus riches où différents points de vue seraient exposés. Les premières discussions matinales étaient orientées sur la sensibilisation des participantEs aux faits alternatifs sur la condition des femmes. Inspiré de l'ouvrage de Marie-Ève Surprenant⁵, ces six thématiques apportaient des précisions et informations complémentaires sur des mythes quant à la garde des enfants, la symétrie de la violence, le décrochage scolaire, la conciliation emploi, vie personnelle et famille, les violences sexuelles et les études, l'emploi et la situation économique⁶. Toutefois, il ne faudrait pas passer sous silence qu'il existe plusieurs autres mythes que le mouvement féministe doit régulièrement affronter et déconstruire. Les commentaires reçus de la part des participantEs font état de surprise de constater le travail qui reste à effectuer pour parvenir à l'atteinte de l'égalité.

Dans le cadre de cet atelier, le mythe de l'égalité-déjà-atteinte constituait le point de départ des réflexions sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, cette théorie voulant que les femmes et les hommes soient égaux dans les différentes sphères de la vie quotidienne est, sans contredit, une difficulté de taille pour le mouvement des femmes; ces dernières devant

⁵ Marie-Ève Surprenant est l'auteure du *Manuel de résistance féministe* publié par les Éditions du remue-ménage en 2015. Cet ouvrage constitue une référence afin de trouver un solide argumentaire pour contrer la propagation de mythes attaquant le mouvement des femmes et son utilité.

⁶ Pour obtenir une copie du guide d'animation permettant de susciter la discussion sur chacun de ces mythes, se référer à l'annexe

constamment justifier leurs positions à celles et ceux qui remettent en cause leurs démarches, leurs luttes et leurs expertises. Ce « déni collectif » se ressent notamment par la désensibilisation individuelle et collective sur la persistance de la **discrimination systémique** envers les femmes. Cela a pour effet de créer une résistance globale aux projets de transformations sociales portées par les féministes. Effectivement, les femmes vivant les plus grandes inégalités proviennent généralement de certains groupes ethniques, phénomène également observé chez les femmes âgées, les femmes autochtones, celles en situation de handicap ou de pauvreté. Chaque personne peut devenir acteurE du changement en partageant leurs expériences dans le but de briser les idées préconçues sur l'égalité-déjà-atteinte.

C'est donc à partir de ces observations sur les **stéréotypes sexistes** et les inégalités femmes-hommes que les participantEs de tous les horizons ont travaillé à développer des pistes de solutions et d'actions qui permettraient aux municipalités et aux instances régionales de transposer l'égalité au cœur du développement social.

Au cours de la seconde activité réalisée dans le cadre de la journée Égalité, les personnes ont été introduites à la notion de privilèges à travers le jeu *Décortiquons nos privilèges*⁷. Ce concept est relié aux caractéristiques sociales et individuelles qui favorisent ou empêchent des gens à avoir une bonne qualité de vie. En ajoutant l'idée selon laquelle la discrimination systémique est toujours présente dans notre société, l'addition de **privilèges** dans la condition des femmes augmente considérablement les écarts entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes. Pour conscientiser les participantEs à leurs propres privilèges de classe, de genre, de race, d'habiletés et d'orientations sexuelles, la TCGFM a adapté un outil d'éducation populaire afin d'aider les acteurEs de changement à décortiquer ces privilèges. Ce jeu était conçu comme une opportunité d'identifier les obstacles et les bénéfices de ces privilèges dans notre vie personnelle et professionnelle. Les participantEs avançaient ou reculaient au gré des énoncés leur demandant si elles et ils sont X ou Y privilège. Une avancée vers la case d'arrivée témoignait des privilèges que possède la ou le participantE, alors qu'un recul traduisait les obstacles auxquels font face certaines personnes. La plaquette de jeu ainsi que les instructions pour reproduire cette activité se trouvent à l'annexe 3 de ce présent document.

⁷ Se référer à l'annexe 3 afin d'obtenir les consignes et la grille du jeu *Décortiquons nos privilèges*.



Les participantEs découvrent le jeu Décortiquons nos privilèges. Crédit photo : Gilles Pilette

Une fois le jeu terminé, les participantEs ont partagé en petits groupes leurs positions. Par la suite, une mise en commun a eu lieu. À cet effet, chacunE pouvait donc dévoiler ses expériences et vécus par rapport à cet exercice ou encore réagir sur ses apprentissages quant aux relations de pouvoir que créent les privilèges et la discrimination systémique dans la société. Plusieurs commentaires émis suite au jeu des privilèges démontrent que plusieurs participantEs ont eu une prise de conscience par rapport à leur parcours personnel et professionnel. En effet, plusieurs femmes ont exprimé qu'elles avaient plus de privilèges que d'autres femmes alors que certaines ressentaient la frustration d'avoir eu à reculer en raison des discriminations systémiques. Quelques femmes ont également pris l'occasion afin de conscientiser les gens sur le parcours semé d'obstacles des femmes immigrantes et des embûches auxquelles elles font quotidiennement face. La frustration vécue par les participantEs faisait aussi écho au fait que les « privilèges » sont majoritairement des situations sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir tel que le lieu de naissance, l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité ethnique, entre autres. Cependant nous avons le pouvoir d'encourager des changements pour aider celles et ceux qui sont exclus des privilèges et touchéEs par la discrimination systémique. C'est ce message d'inclusion que la TCGFM et ses groupes membres tentent de renforcer en invitant les municipalités et les régions à inscrire l'égalité au cœur de leurs préoccupations tout en tenant compte des réalités diverses des femmes. L'expérience des participantEs ainsi que leurs témoignages lors du jeu des privilèges viennent donc déconstruire le mythe de l'égalité-déjà-atteinte en exposant les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, mais également entre les femmes elles-mêmes.

Somme toute, les échanges ont permis non seulement de démanteler les préjugés, mais également de faire émerger des pistes de solutions pour conscientiser la collectivité au travail à effectuer pour atteindre l'égalité de faits. Les prochaines lignes de ce document mettront donc de l'avant les éléments principaux soulevés dans les discussions ainsi que les recommandations des participantEs afin de faire de nos municipalités des milieux de vie plus inclusifs et égalitaires.

7. L'égalité-déjà-atteinte ? Six mythes éclairés

Comme l'indiquait Sandrine Ricci, la propagation du mythe de l'égalité-déjà-atteinte donne la perception que l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise et que le féminisme est dorénavant dépassé. Cependant, il reste beaucoup de travail à faire avant la réalisation de l'égalité de fait dans nos milieux de vie et dans nos communautés. Selon le plus récent rapport mondial sur l'égalité du Forum économique mondial, les inégalités sociales entre les sexes ne disparaîtraient pas avant 2186 dans le monde (Tchandem Kamgang, 2017). Ce triste constat mène donc la TCGFM et ses groupes membres à vouloir travailler encore plus fort pour réduire ces injustices vécues par les femmes, et ce, en démystifiant des croyances populaires liées au postulat de l'égalité-déjà-atteinte.



Sandrine Ricci, animatrice de l'atelier Mythe de l'égalité-déjà-atteinte : les « faits alternatifs » sur le féminisme, agente de recherche et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal dans les départements de sociologie et d'études féministes. Crédit photo : Gilles Pilette

6.1.1 La garde des enfants

Avec la couverture médiatique et la mise de l'avant de cas de séparation et de divorces polémiques, plusieurs personnes sont portées à penser que la mère est toujours favorisée dans un cas de séparation ou de divorce. Soulevée lors des discussions, la pensée populaire sur la garde des enfants présuppose une iniquité du système judiciaire alors qu'en réalité, ce sont 80% des cas de séparation ou de divorce qui se règlent hors cours au Québec en ce qui a trait à la garde des enfants (Inform'Elle,

2013). En outre, les plus récents chiffres établissent que, dans 75% des cas se réglant en cours, le père est majoritairement absent lors du jugement ce qui attribue par défaut la garde de l'enfant à la mère. Ce mythe, basé sur l'essentialisation des femmes dans leur rôle de mère, ne relève pas l'épreuve des faits. De plus, le critère le plus important pour établir la garde des enfants est l'intérêt de ce dernier. Des facteurs tels que l'âge, les besoins, la capacité de chacun des parents de répondre à ces besoins, la relation entre l'enfant et son parent, ainsi que l'opinion de l'enfant font également partie de la prise de décision d'un juge dans un litige (Inform'Elle, 2013). La déconstruction de ce mythe a par la suite mené les participantEs à discuter des responsabilités familiales des parents et de la charge inéquitable assumée par la mère au sein des familles hétéroparentales (dont les parents sont hétérosexuels).

Les municipalités peuvent travailler de pair avec les différents acteurEs sociétaux afin de mettre un terme à ce faux postulat. Effectivement, les instances décisionnelles locales et régionales doivent faire partie intégrante du processus de transmission de l'information entre le système judiciaire, les organismes à caractère juridique et les familles. La diffusion de ces ressources via différentes plateformes rendrait l'information plus accessible et aiderait très certainement des femmes et des hommes à mieux s'outiller vis-à-vis le processus de séparation ou de divorce. Les municipalités sont également invitées à mettre à profit leurs services des communications afin de bien renseigner sa population sur les services offerts dans leur communauté en matière de garde des enfants.

De plus, afin de lutter contre les stéréotypes sexistes présumant que les responsabilités familiales reviennent principalement aux mères, les villes devraient envisager la mise en place d'espace commun permettant aux parents, peu importe leur sexe, d'exercer leurs responsabilités parentales (ex. : installation de table à langer dans les vestiaires masculins, vestiaires universels, espaces non genrés pour les enfants dans les bibliothèques, etc.). Ces initiatives pourraient être mises en place en collaboration avec des groupes venant de tous les horizons. La fortification des liens entre les groupes de femmes locaux et régionaux devrait être envisagée dans de telles initiatives afin de mettre à profit l'expertise développée au sein de ces organismes.

Recommandations aux instances décisionnelles municipales et régionales :

- Promouvoir les ressources existantes sur le territoire ;
- Adapter ses activités et ses espaces familiaux afin de valoriser l'implication des deux parents, peu importe leur sexe.
- Travailler de pair avec le système juridique et les autres organisations afin de lutter contre la socialisation sexiste (stéréotypes sexistes) ;
- Fortifier les relations avec les groupes experts sur la garde des enfants afin de faire valoir l'intérêt de l'enfant.

6.1.2 La symétrie de la violence

« Les femmes sont aussi violentes que les hommes » est une phrase que l'on entend régulièrement. En effet, les études de Damant et Guay (2005) attestent qu'il faut être prudent avec cette affirmation puisque les violences vécues par les femmes et par les hommes diffèrent. Les dynamiques de violences, l'intention derrière le geste ainsi que les conséquences sur la victime ne sont pas les mêmes. Toujours selon ces chercheurs, les violences que subissent les femmes sont plus fréquentes et plus sévères que celles exercées envers les hommes, ces premières étant plus à risque de subir des blessures graves. Les femmes sont également plus susceptibles de se retrouver en situation de violence conjugale chronique. Ces faits relatifs aux actes de violence commis à l'encontre des femmes sont corroborés par les données de Statistique Canada (2016) et par le Ministère de la Sécurité publique (2016) :

Actes de violence commis envers des femmes au Canada (2014)	
82.5%	Voies de faits graves
97.2%	Agressions sexuelles
100%	Enlèvements
80%	Tentative de meurtre
100%	Homicides perpétrés dans un contexte conjugal

Ces statistiques démontrent l'importance pour les instances décisionnelles municipales de s'engager au sein de leurs communautés, avec bon nombre d'intervenantEs, dans la sensibilisation et la prévention de la violence envers les femmes. Il est donc recommandé qu'une campagne de sensibilisation soit menée à l'échelle locale et régionale afin que les instances décisionnelles municipales et régionales, entreprises privées, organismes communautaires et la population se conscientisent à l'asymétrie de la violence. Les lieux de socialisation sont privilégiés pour mener ce type de campagne (les écoles, les lieux de sports et loisirs, espaces publics, etc.). Le travail en amont sur la violence conjugale se révèle être d'une grande importance puisque l'analyse de la violence ne constitue pas uniquement un problème de femmes, mais il concerne également les hommes, puisque ce sont ces derniers, en forte majorité, qui commettent ces actes violents.

De manière plus concrète, les campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes pourraient avoir lieu lors de la tenue d'événements municipaux et régionaux. En outre, les groupes de sensibilisation invitent les municipalités à se joindre à elles durant les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes (exemples : hisser un drapeau blanc pour dénoncer ces violences, s'impliquer dans la promotion des événements, porter le ruban blanc, etc.). De plus, les participantEs recommandent aux municipalités d'offrir des ateliers de sensibilisation sur les manières de réagir si l'on est témoin d'une scène de violence conjugale pour mieux outiller les

citoyenEs. Les éluEs et fonctionnaires sont invitéEs à s’engager activement dans la sensibilisation aux violences conjugales et ainsi favoriser un milieu de vie sécuritaire pour leurs citoyennes. La mise en place de ces initiatives permettrait donc un travail collectif de sensibilisation et de la prévention en lien avec la violence qui touche l’ensemble de la population, tout en tenant compte des réalités spécifiques de la violence envers les femmes.

Recommandations aux instances décisionnelles municipales et régionales :

- Mener une campagne de sensibilisation et de prévention de la violence en concertation avec les autres acteurEs du milieu ;
- Participer aux activités des 12 jours d’actions contre les violences faites aux femmes.



Les participantEs échangent sur les mythes de l’égalité-déjà-atteinte. Crédit photo : Gilles Pilette

6.1.3 Le décrochage scolaire

Même si l’éducation est une compétence relevant du gouvernement provincial, les discussions ont fait émerger le souhait de voir les instances décisionnelles locales et régionales (commissions scolaires, municipalités et MRC) davantage impliquées dans la lutte au décrochage scolaire. La Fédération autonome de l’enseignement dans leur *Rapport sur le décrochage scolaire chez les filles* (2015), démontre que le nombre de jeunes sans diplôme d’études secondaires à 24 ans et ne fréquentant plus un établissement scolaire est 10,3 % chez les garçons et de 6,6 % chez les filles. En

ce sens, ces données viennent modifier la perception populaire voulant que « le taux de décrochage soit uniquement préoccupant chez les garçons ». Plusieurs études démontrent que certaines causes du décrochage scolaire sont communes aux filles et aux garçons, par exemple, la pauvreté, le manque de soutien familial, l'échec et le découragement. Toutefois, d'autres facteurs ont une incidence plus grande sur la persévérance scolaire des filles : grossesse, dépression et réalités familiales. Les effets socioéconomiques liés au décrochage scolaire des filles sont également préoccupants puisqu'elles en ressentent davantage les effets négatifs. En effet, les filles étant moins scolarisées se dirigent davantage vers des métiers dont les conditions de travail et le salaire sont inférieurs à ceux des garçons ayant décroché. Leur situation financière est donc plus précaire, ce qui peut facilement les entraîner dans le cycle de la pauvreté. (Barriault, 2016 ; Réseau Réussite Montréal, non daté).

Les instances municipales ont tout intérêt à s'impliquer davantage dans la lutte au décrochage scolaire afin de faire de leurs municipalités des milieux de vie plus inclusifs et égalitaires. Dans un premier temps, il est suggéré que les municipalités soutiennent les initiatives communautaires qui emploient des travailleuses et des travailleurs de rue et de milieu afin d'intervenir auprès des jeunes susceptibles de quitter leur école définitivement. En plus, avec la collaboration des municipalités, ces ressources supplémentaires pourraient jouer un rôle dans le développement des programmes de découverte à l'emploi (exemple : stage d'un jour). Ajoutons à cela qu'il est recommandé que les villes développent des liens avec les institutions scolaires de leur localité afin d'élargir l'accessibilité des filles à des emplois traditionnellement masculins. Par la suite, il est recommandé aux instances municipales locales, régionales et scolaires de collaborer avec des groupes de femmes ayant l'expertise nécessaire afin de faire une analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'objectif de mieux comprendre les causes du décrochage scolaire chez les filles. Une telle étude permettrait donc de revoir les solutions et les actions à poser afin d'adapter le tout à la réalité des filles. Cette refonte des programmes existants serait donc bénéfique aux jeunes femmes.

Recommandations aux instances décisionnelles municipales et régionales :

- Favoriser la réalisation d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS) afin de mieux comprendre le décrochage scolaire chez les filles ;
- Promouvoir l'embauche de travailleuses et travailleurs de rue et de milieu ;
- Développer des programmes de découverte à l'emploi avec les ressources déjà existantes.

6.1.4 La conciliation emploi, vie personnelle et famille

Alors que plusieurs affirment que « le partage des tâches domestiques au Québec n'est plus un enjeu », l'Institut national de la statistique et des études économiques (L'INSEE) affirmait, en 2010, que les femmes prenaient en charge 64% des tâches domestiques et 71% des tâches parentales au sein des foyers de la province. De plus en plus, le concept de *charge mentale* est mis de l'avant pour expliquer la charge cognitive associée à la gestion du foyer et de la famille au quotidien. Ce travail non rémunéré vient ajouter une tâche supplémentaire aux femmes et occasionne, chez plusieurs, un sentiment d'épuisement voire le développement de maladies physiques et mentales.

Les municipalités peuvent jouer un rôle déterminant pour favoriser un partage des tâches plus égalitaire entre les parents. La mise en place de halte-garderie au sein des lieux municipaux tout comme la valorisation des centres de la petite enfance (CPE) aux horaires atypiques, sur leurs territoires respectifs, pourrait aider les parents à faciliter la conciliation de leur travail, de leur vie personnelle et de leur famille.

Dans un autre ordre d'idée, il est suggéré aux municipalités d'effectuer, en collaboration avec les groupes communautaires, une analyse différenciée selon les sexes. Cette action permettrait aux éluEs et fonctionnaires de mieux comprendre les obstacles à la pleine participation des femmes dans les instances municipales locales et régionales. Ainsi, des initiatives adaptées à leurs réalités pourraient voir le jour : hausser le salaire des éluEs pour que cet emploi devienne un choix de carrière et non une implication parallèle ainsi que la mise en place d'un comité de citoyenNEs portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier pourrait, par exemple, prendre des mesures afin de lutter contre les préjugés véhiculés sur les hommes qui restent à la maison, reconnaître le travail domestique (autant des tâches domestiques pour les deux sexes), lui accorder une valeur et la même importance que le travail rémunéré, favoriser des espaces éducatifs non sexistes dans les activités et loisirs de la municipalité entre autres. Il est important de s'associer avec les groupes communautaires et ainsi faire valoir leur expertise dans la mise en œuvre de politiques et projets municipaux. Cela occasionnera des bénéfices importants pour la communauté notamment en mettant en place les conditions requises pour permettre à chaque individuE de participer activement à la vie sociale et à la collectivité de progresser dans un contexte soucieux de la justice sociale donc d'optimiser le développement social.

Recommandations aux instances décisionnelles municipales et régionales :

- Mettre en place de Halte-garderie dans les milieux de travail ;
- Effectuer une analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour mieux comprendre les obstacles à la pleine participation des femmes dans les instances décisionnelles ;
- Collaborer avec les groupes de femmes dans la mise en œuvre de politiques et projets en matière d'égalité ;
- Créer un comité consultatif en ce qui a trait aux questions d'égalité entre les sexes composé de citoyen·nEs et de représentantes de groupes de femmes (entre autres).

6.1.5 Les violences sexuelles

Suite à la vague de dénonciations de comportements sexuels déplacés et du mouvement social #MoiAussi (#MeToo), l'enjeu des violences sexuelles est une fois de plus porté sur la place publique. Malgré tout, l'idée que les femmes portent souvent de fausses accusations d'agression sexuelle reste persistante. Pourtant, « le pourcentage de fausses accusations en rapport avec tous les crimes est de 2%, et qu'aucune raison ne permet de conclure à un plus fort taux en matière d'agression sexuelle » selon le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQ-CALACS) dans leurs documents datant de 2012. La dénonciation s'avère difficile pour plusieurs, la honte, la culpabilité et la peur de représailles peuvent maintenir les victimes dans le silence. Ainsi, en 2014, seulement 5% des crimes sexuels ont été rapportés à la police (Statistiques Canada, 2015). Par ailleurs, les femmes subissent davantage de violences sexuelles. De ce fait, 84% des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes (Gouvernement du Québec, 2016), une femme sur trois a été victime d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans (RQ-CALACS, 2013) et 3 jeunes femmes autochtones âgées de moins de 18 ans sur 4 ont été agressées sexuellement (Ministère de la Sécurité publique, 2004). Lorsque l'on étudie attentivement plusieurs facteurs, la réalité des violences sexuelles est beaucoup plus complexe et les femmes autochtones, racisées, en situation de handicap ou de pauvreté, soit celles vivant au carrefour des oppressions, sont les plus touchées. À la lumière de ces données, il est recommandé aux municipalités d'être davantage proactives dans la prévention et la dénonciation des actes de violences sexuelles perpétrés envers les femmes.

Pour travailler à changer cette pensée populaire et contribuer à rendre visibles les violences sexuelles, la mise en place d'un code d'éthique a été soulevée comme stratégie de premier plan. Ce dernier s'adresserait particulièrement aux employé·Es et élu·Es municipaux en décrivant les comportements intolérables et les sanctions auxquelles les gens pris en faute s'exposeraient.

L'acceptation de ce dernier par les sous-traitantEs de la municipalité devrait également être un prérequis dans l'octroi de contrats. D'autre part, il est proposé aux municipalités de miser sur une collaboration plus étroite entre les policiers et les services municipaux. En effet, le renforcement de moyens de prévention passe par des projets de sensibilisation qui favorisent les dénonciations d'actes violents à caractère sexuel et établit un protocole clair à suivre tant pour les victimes que les instances municipales en cas de dénonciation. Finalement, nous croyons que les municipalités pourraient favoriser au sein de ces espaces l'éducation à la sexualité et au consentement. La recherche de partenariats avec les groupes communautaires ayant une expertise à ce sujet n'est pas non plus à négliger dans ce type d'action.

Recommandations aux instances décisionnelles municipales et régionales :

- Mettre en place ou améliorer le code d'éthique pour les fonctionnaires, les éluEs municipaux et les sous-traitants ;
- Revoir les modalités de collaboration entre les services policiers et la municipalité ;
- Déployer des projets de sensibilisation aux violences sexuelles avec l'aide de groupes communautaires experts.



Les participantEs échangent sur les mythes de l'égalité-déjà-atteinte. Crédit photo : Gilles Pilette

6.1.6 Études, emploi et situation économique

À travers la socialisation sexiste, les filles et les garçons intègrent des valeurs, des normes et des règles dévolues à leur sexe, ce qui renforce des stéréotypes sexuels et sexistes. Encore aujourd'hui, on projette, même involontairement, des attentes spécifiques et différenciées selon les sexes, ce qui influence les choix, les préférences, l'attitude et le comportement des filles et des garçons. Dans le domaine professionnel, cela a une grande influence sur le choix des métiers des deux sexes, puisque certains d'entre eux sont caractérisés « traditionnellement masculins » ou « traditionnellement féminins ». Cette catégorisation de l'emploi nuit aux femmes, puisqu'elles peinent à percer dans certains domaines professionnels. Plusieurs statistiques démontrent également que cette catégorisation de travail favorise une dévalorisation des emplois « traditionnellement féminins » (moins reconnus socialement, moins prestigieux et moins rémunérés) par rapport aux emplois dits « masculins ». De plus, en 2013, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes persistaient puisque 60,9% des travailleuses et travailleurs rémunérés au salaire minimum étaient des femmes (Conseil du statut de la femme, 2015). En 2016, le salaire hebdomadaire des femmes travaillant à temps plein correspondait à 85,4% de celui des hommes (Statistique Canada, 2017). Si l'on additionne l'ensemble des facteurs liés à l'emploi, les études et la situation économique des femmes, la croyance populaire voulant que les femmes fréquentant de plus en plus l'université dominent, de ce fait, le marché de l'emploi se veut donc fausse.



Les participantEs échangent sur les mythes de l'égalité-déjà-atteinte. Crédit photo : Gilles Pilette

Afin de déconstruire ce mythe, il est conseillé aux municipalités d'instaurer plusieurs actions concrètes luttant contre les stéréotypes liés au genre. Dans un premier temps, il serait intéressant de revoir les processus de sélection du personnel afin de s'assurer que les opportunités d'emploi s'adressent tant aux femmes qu'aux hommes. Bien que nous puissions compter sur le Programme d'accès à l'égalité à l'emploi, il est important de sensibiliser et de bien appliquer les normes de ce programme dans la structure dictée par le service des ressources humaines de la municipalité. Laisser tomber les tabous (des stéréotypes) qui entourent certaines catégories d'emploi devrait également être une autre stratégie priorisée auprès des employéEs et éluEs de la ville afin d'atteindre la parité dans les postes décisionnels. Par ailleurs, il faudrait que les municipalités favorisent davantage la présence des femmes dans les instances décisionnelles, au conseil municipal notamment, en réaménageant l'horaire de travail, en offrant des services de garde et en travaillant à briser les obstacles à leur engagement, en mettant en valeur les perspectives et les compétences des femmes et en mettant de l'avant des modèles féminins de réussite. Ces moyens impliquent une transformation à long terme des pratiques.

Suite à l'ensemble des recommandations mentionnées précédemment, il est donc possible de conclure que les municipalités disposent d'une variété de méthodes concrètes pour rendre leurs services et leurs discours plus égalitaires et inclusifs. Dans les idées apportées précédemment, il est importante à noter la réitération de collaborer avec les groupes communautaires possédant une forte expertise en la matière. Ce type de partenariat permet d'offrir des conditions gagnantes et des outils concrets pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. La lutte contre les stéréotypes sexistes et contre la socialisation sexiste passe également par une proactivité des municipalités notamment dans l'octroi des services sportifs et de loisirs tout comme dans l'implantation de politiques ou de mesures égalitaires au sein de l'administration et du conseil municipal. L'implication des villes montérégiennes a intégré ces aspects est un bon départ à assurer l'atteinte de l'égalité dans un contexte où l'offre de services et le développement économique s'orientent vers un développement durable et soucieux de la justice sociale.

Le développement social met en place et renforce les conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable et soucieux de la justice sociale.

Recommandations aux instances décisionnelles municipales et régionales :

- Sensibiliser le département des ressources humaines et les fonctionnaires-cadres au Programme d'accès à l'égalité à l'emploi ;
- Accroître les mesures pour valoriser la présence des femmes dans les instances décisionnelles locales et régionales ;
- Mener une campagne interne au sein des municipalités pour favoriser l'ouverture à embaucher des femmes dans des métiers dits traditionnellement masculins.

8. Conférence

Les municipalités : actrices incontournables du développement social

Suite au travail de sensibilisation amorcé au cours de la matinée, les participantEs ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur le rôle des municipalités, ici considérées comme des actrices incontournables du changement. De par leurs champs de compétences, elles développent quotidiennement des politiques, des projets et des mesures touchant les conditions de vie des femmes. En effet, le logement, la pauvreté, l'urbanisme, les travaux publics, la vie communautaire ainsi que les sports et loisirs sont tous des domaines sur lesquels les éluEs et fonctionnaires municipaux peuvent agir. En intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leur vision du développement social, les municipalités s'assurent ainsi d'élaborer des mesures qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de leurs concitoyenNEs.

Un panel a donc eu lieu en après-midi dans le but de mieux saisir les possibilités d'actions des municipalités sur des enjeux touchant l'égalité entre les sexes. Pour enrichir les discussions autour des pouvoirs d'actions des instances municipales locales et régionales, trois invitées ont été sollicitées⁸ : Émilie E. Joly, organisatrice communautaire au FRAPRU; Jacynthe Dubien, chargée de projet du Défi Parité au Centre de femmes du Haut-Richelieu; ainsi que Linda Crevier, directrice générale de la TCGFM. Ces trois panélistes ont comme expertise respective le droit au logement, la pauvreté ainsi que les enjeux féministes, communautaires et politiques. Leurs discours s'inscrivent donc dans la suite des recommandations énoncées un peu plus tôt.

⁸ Une biographie de ces 3 professionnelles se trouve à l'annexe 4.



De gauche à droite : Jacynthe Dubien, Linda Crevier et Émilie E. Joly. Crédit photo : Gilles Pilette

En effet, Mme Joly a évoqué qu'en Montérégie, la majorité des femmes sont locataires de logement plutôt que propriétaires. Ce fait est attribuable à l'écart de salaire entre les femmes et les hommes, à la précarité des emplois des femmes ainsi qu'au prix en hausse des logements. Notons également que si l'on prend en compte les réalités des femmes autochtones, immigrantes et en situation de handicap le choix de logement devient de plus en plus difficile puisqu'elles vivent plusieurs discriminations simultanément. « L'accessibilité au logement se voit donc réduite, ce qui contribue à l'appauvrissement des femmes. », s'inquiète Mme Dubien. De plus, comme le logement est partie intégrante de l'un des cinq principaux avoirs⁹ pour se sortir de la pauvreté, il est important d'y développer des moyens d'existence à long terme. Pour remédier à cette situation, les municipalités doivent redéfinir leurs manières de fonctionner afin d'améliorer l'accessibilité au logement pour les femmes. En effet, les instances décisionnelles locales et régionales sont invitées à intervenir afin d'insister sur des stratégies d'inclusion de logements sociaux dans leurs projets de construction. « Le développement de logement social est la pierre angulaire du respect du droit au logement. Pour plusieurs femmes à faible revenu, il s'agit de la seule possibilité d'avoir un logement qui soit à 25% de leur revenu », déclare Mme Joly.

⁹ Les cinq principaux avoirs sont les suivants : les avoirs physiques, les avoirs sociaux, les avoirs personnels, les avoirs humains ainsi que les avoirs financiers.

Dans la suite de ces idées, Mme Joly croit que l'accessibilité au logement n'est pas le seul obstacle sur lequel les municipalités peuvent agir pour améliorer la situation de pauvreté des femmes. Un propos que Mme Dubien appuie. En effet, en tant qu'actrices centrales du développement social, les municipalités et instances décisionnelles régionales ont le pouvoir de légiférer sur les conditions de salubrité des logements. L'adoption d'un code municipal du logement au sujet de la salubrité pourrait être un outil intéressant pour rehausser les conditions de vie des femmes. En effet, si des normes minimales au sujet de l'entretien, de l'éclairage, de la ventilation, des appareils sanitaires, de la plomberie, des installations électriques et du chauffage sont appliquées, les femmes en situation de pauvreté pourraient améliorer leur état de santé et, par le fait même, leurs conditions de vie en général. Des normes en ce sens permettraient aussi de viser l'élimination de l'insalubrité, de la vermine, des mauvaises odeurs, des vapeurs toxiques et plus encore, ce qui favorise la détérioration d'un logement.

Mme Dubien renchérit les propos de Mme Joly en mentionnant que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel que les municipalités se doivent de prendre en compte afin de mieux répondre aux besoins de leur population autant les femmes que les hommes. Pour ce faire, cette conférencière a soutenu la nécessité d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les projets non seulement de logements sociaux, mais de toutes politiques de développement social. En effet, l'introduction de l'ADS et l'accompagnement par des groupes spécialisés en ADS permettraient d'éviter le renforcement des stéréotypes sexistes tout en collaborant à la recherche de pistes de solutions pour réduire les écarts entre les conditions de vie des femmes et des hommes. L'introduction de l'ADS dans l'élaboration de plans d'action permettrait d'obtenir un meilleur profil sociodémographique et ainsi mieux cibler les actions à mettre en place. Par exemple, Mme Joly soutient que l'intégration des femmes dans plusieurs aspects des logements sociaux tels que l'accès aux unités de logement, les listes d'attentes, la mise en chantier et les politiques en matière de salubrité permettrait à toutes et tous d'en bénéficier en démontrant les besoins différenciés selon les sexes. L'adoption de politiques d'acquisition et de réserve de terrain pour contrer la spéculation immobilière et l'embourgeoisement est une autre stratégie qui permettrait de soutenir l'accès aux logements sociaux. Par ailleurs, la bonification d'endroits publics et l'aménagement de services municipaux sécuritaires sont également des initiatives pouvant aider la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale selon Mme Dubien. Cela peut se manifester de différentes manières soit par la création de jardins communautaires, par le réaménagement de lieux publics (parcs, bibliothèque et autres services municipaux) ou encore par l'adaptation du service de transport collectif répondant aux besoins particuliers des femmes et des hommes. Des initiatives telles que l'investissement dans les entreprises d'économies sociales et l'entrepreneuriat collectif sont des moyens permettant de réduire durablement les écarts entre les sexes.

Il ne faudrait pas non plus passer sous silence les transformations des instances décisionnelles municipales et régionales qui influencent grandement la mise en place de politiques de développement social. En effet, Mme Linda Crevier, directrice générale de la TCGFM, a élaboré sur cette mouvance de l'administration de divers dossiers à l'échelle locale et régionale. Cette situation a un effet direct sur la promotion de l'égalité entre les sexes. Cette conférencière a notamment fait état de la disparition d'une somme de 1 165 000\$ (sur une période de 4 ans) autrefois investi en Montérégie pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de projets de concertations et d'actions ciblées. Cette perte de financement a mis fin à plusieurs initiatives en matière d'égalité dans la région et a réduit les espaces de concertation entre acteurs locaux et régionaux. De plus, l'arrivée de la loi 122 reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité et a augmenté leur autonomie et leurs pouvoirs. Avec cette reconnaissance vient une augmentation des responsabilités et malheureusement, l'égalité entre les sexes n'est pas au premier rang des enjeux à traiter.

« La réglementation met de l'avant les compétences municipales en matière de développement économique, d'aménagement du territoire de même que les responsabilités des instances décisionnelles d'entretenir des relations transparentes et de proximité avec la population. Or, elle omet complètement le développement social », note Mme Crevier. Par conséquent, il est donc recommandé, selon Mme Crevier, d'agir de manière concertée puisque la condition des femmes stagne et le développement social n'est actuellement pas optimisé. Les municipalités, étant maintenant considérées comme gouvernement de proximité, elles pourraient se doter de leviers pour permettre le développement social des communautés dans une perspective égalitaire et inclusive entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, Mme Crevier insistait sur la fragilisation des liens avec les partenaires régionaux et les organismes faisant la promotion de l'égalité entre les sexes depuis l'abolition des instances régionales (Conférences régionale des éluEs, Forum jeunesse, Table de partenaires en immigration, Centre local de développement, etc.). Or, selon elle, la dimension supralocale est indispensable à l'atteinte de la justice sociale. Dans cette perspective, la TCGFM et ses groupes membres possèdent l'expertise nécessaire afin de travailler avec les municipalités et autres partenaires dans la priorisation de dossiers pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes. La mise sur pied d'un comité égalité en Montérégie apparaît comme une initiative pertinente afin que toutes et tous se concertent et agissent pour rendre nos localités plus égalitaires.

À la lumière des propos soulevés par les panélistes, il est à la fois intéressant et désolant de voir que les femmes sont victimes d'un système qui les désavantage. En effet, il est recommandé aux municipalités de favoriser davantage les initiatives de développement social. Plusieurs exemples cités précédemment ainsi que les recommandations soumises dans la section portant sur les mythes constituent des bons moyens pour entreprendre la lutte pour une justice sociale. Nous devons travailler ensemble à la déconstruction de la socialisation sexiste, des privilèges indus et du mythe de l'égalité-déjà-atteinte afin de permettre à chacune et chacun de vivre sans discrimination, de développer son plein potentiel et de participer pleinement à la société. Un changement de valeur doit s'opérer et ce n'est que par le dialogue et les démarches concertées que nous pourrions y arriver.

Recommandations pour rétablir l'égalité femmes-hommes comme une priorité régionale :

- Réimplanter une concertation autour de l'égalité femmes-hommes ;
- Susciter la participation active d'acteurEs, au-delà de nos groupes de femmes, pour que l'égalité trouve sa place comme enjeu prioritaire au sein des municipalités ;
- Assurer le financement de projets pour la région à la suite de la disparition de certaines instances régionales.

9. Recommandations

Au terme de cette journée de discussions, d'échanges et de réflexions, plusieurs recommandations ont été mises de l'avant par les participantEs de la *Journée Égalité femmes-hommes: Nos municipalités au cœur de la solution* afin d'outiller les municipalités dans la gestion d'une collectivité égalitaire et inclusive. En misant sur la collaboration entre les différentes instances décisionnelles municipales et les groupes communautaires, plus particulièrement les groupes communautaires féministes possédant une expertise sur les enjeux de condition féminine, il est possible de briser les mythes existants et de prendre en compte les besoins différenciés selon les sexes dans le développement social.

Sur base des propos mentionnés précédemment, il est donc possible de distinguer cinq grandes recommandations sous lesquelles sont regroupées des pistes d'interventions :

Reconnaître l'expertise des groupes communautaires

- Promouvoir les ressources existantes sur le territoire ;
- Inclure l'analyse différenciée selon les sexes dans la mise en place de projets et de politiques municipales ;
- En collaboration avec les groupes terrain, encourager les municipalités à documenter des enjeux qui sont relevés dans les milieux de proximité par rapport aux conditions de vie des femmes.

Lutter contre les préjugés et stéréotypes sexistes

- Déconstruire la socialisation différenciée selon le sexe en collaboration avec les différents paliers gouvernementaux ;
- Mettre en place des initiatives favorisant la conciliation emploi, famille et vie professionnelle dans l'offre de service à la population;
- Sensibiliser la population sur les inégalités entre les femmes et les hommes et participer activement à la lutte contre les mythes sur *l'égalité-déjà-atteinte*;
- Appliquer un code d'éthique aux éluEs, fonctionnaires et sous-traitantes comprenant les lignes directrices à suivre en matière de comportements sexuels inappropriés.

Favoriser l'égalité femmes-hommes dans le développement social de la municipalité

- Améliorer l'offre de transport, étant les femmes les principales usagères du transport collectif ;
- Inclure l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) aux consultations municipales concernant l'aménagement du territoire ;

- Adapter les services et installations municipaux (tables à langer aux toilettes des hommes, vestiaires familiaux aux arénas et piscines, halte-garderie, entre autres) ;
- Implanter des politiques non sexistes et inclusives dans les différents services ;
- Mettre en place des normes strictes quant aux projets de logements sociaux ;
- Établir un code municipal sur la salubrité des logements;
- Rendre plus accessibles les services et infrastructures aux citoyen·nEs plus vulnérables.

Favoriser les femmes dans le développement économique de la municipalité

- Développer des programmes de découverte à l'emploi ;
- Valoriser les projets de logements sociaux pour contrer l'appauvrissement des femmes ;
- Appuyer les projets et entreprises en économie sociale et en entrepreneuriat collectif et féminin ;
- Embaucher des femmes dans des secteurs municipaux traditionnellement « masculins ».

Mettre en place un comité égalité en Montérégie

- Favoriser des espaces de dialogue et de concertations entre les éluEs, fonctionnaires et groupes communautaires ;
- Renforcer les espaces consultatifs et participatifs avec les femmes et aux groupes de femmes ;
- Valider l'inclusion de l'égalité comme axe de développement transversal dans les politiques.

10. Conclusion

Au terme de la *Journée Égalité femmes-hommes: Nos municipalités au cœur de la solution*, l'expertise des différentEs acteurEs a fait émerger des idées concrètes permettant aux municipalités d'effectuer un pas en avant vers l'égalité entre les sexes. Les instances municipales, qui ont un rôle important de proximité avec la population, élargissent leurs compétences sociales et peuvent donc devenir des acteurs clés du développement social dans la région. Les échanges suscités par les différentes activités ont permis une prise de conscience collective sur le travail à accomplir afin d'optimiser nos milieux de vie locaux et régionaux en les rendant plus égalitaires et inclusifs. Ce travail est certes bénéfique aux progrès de la condition féminine et au développement social.

Bien que le mythe de l'égalité-déjà-atteinte persiste dans la pensée populaire, les municipalités disposent dorénavant d'outils concrets pour intervenir et agir afin d'enrayer les milliers d'obstacles présents dans cette constante lutte à la justice sociale. Effectivement, en plus de formuler des politiques d'égalité, comme c'est le cas dans plusieurs municipalités québécoises, ces instances décisionnelles peuvent maintenant élargir leur champ d'action pour contrer les inégalités entre les sexes. Suite à l'ensemble des recommandations mentionnées précédemment, il est donc possible de conclure que les municipalités disposent d'une variété d'actions réalisables dans une perspective de concertation des acteurEs et groupes possédants une expertise dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est également pertinent de constater que les idées soulevées par les participantEs s'entrecroisent parfois et qu'une recommandation peut permettre la résolution de plus d'un obstacle. Par exemple, la mise en valeur d'une saine collaboration avec les groupes communautaires possédant une forte expertise en la matière revient et ce, peu importe la problématique soulevée. Comment mentionné à plusieurs reprises, la TCGFM croit que le renforcement de ces partenariats ainsi que l'ouverture au dialogue permettraient d'offrir des conditions gagnantes et des outils concrets pour favoriser la participation des femmes dans les instances municipales et ainsi promouvoir des services plus inclusifs et égalitaires. Toutefois, il ne faudrait pas penser que l'implication des villes montréalaises se limite à ces aspects, puisque l'atteinte de l'égalité passe également par d'autres secteurs d'intervention. Somme toute, les échanges ont permis non seulement de démanteler les préjugés, mais également de faire émerger des pistes de solutions pour conscientiser la collectivité au travail à effectuer pour atteindre l'égalité de faits.

L'intégration des recommandations formulées à l'égard de la reconnaissance de l'expertise des groupes communautaires, de la lutte aux préjugés et stéréotypes sexistes, à la l'inclusion des femmes dans le développement social et économique des municipalités ainsi que la mise en place d'un comité en égalité en Montréal sont tous des exemples concrets d'actions permettant aux

acteurEs de remettre de l'avant l'égalité au cœur de ses priorités. Les municipalités doivent également se sensibiliser et diversifier leurs approches en matière de logements et de pauvreté afin de contrer les iniquités persistantes dans ce domaine et prendre en considération les potentiels des communautés et des individus. La vision collective des enjeux sociaux n'est certes pas à négliger en matière de développement social. Avec l'ajout de ces démarches à celles déjà en place, la TCGFM est convaincue que l'égalité pourra à nouveau être repositionnée comme un vecteur important du développement social dans les municipalités et régions montréalaises.

À ce stade-ci, il est donc important de comprendre que la TCGFM croit que la mise sur pied d'un nouveau comité en Égalité en Montérégie favoriserait la concertation des acteurEs du milieu en ce qui a trait à l'atteinte d'une égalité entre les femmes et les hommes. Ce comité aurait pour objectif de faire vivre ces recommandations tout en apportant l'appui nécessaire à la réalisation de celles-ci. Une analyse plus globale du développement social se doit également d'être faite en Montérégie puisque plusieurs sujets n'ont pu être abordés lors cette journée tels que le transport collectif, l'itinérance et les relations avec les communautés autochtones.

11. Annexes

11.1 Lexique

Analyse différenciée selon les sexes : L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles sur les plans local, régional et national. L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. (Secrétariat condition féminine, 2013)

Égalité : L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et bénéficient de conditions égales pour exercer pleinement leurs droits fondamentaux, leurs aptitudes et leur potentiel. Les femmes et les hommes peuvent contribuer à tous égards à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle et ce, tout en profitant des mêmes possibilités offertes par ces changements. (Récif02, 2011)

Équité : L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les hommes et les femmes. C'est donc une notion de justice qui consiste à corriger les inégalités et à réduire les écarts ou à accélérer le rattrapage entre différents groupes. L'équité mène à l'égalité, mais n'en est pas pour autant un synonyme, bien que les deux termes soient fortement liés. Alors que l'égalité s'oriente vers la répartition également des ressources, l'équité se réfère plutôt aux concepts de justice et pose la question de ce qui est juste ou injuste. (Récif02, 2011)

Développement social : Un ensemble de processus et de contributions d'une variété d'acteurs visant l'amélioration des conditions de vie, le développement des milieux de vie et du potentiel des personnes et des communautés. Le développement social met en place et renforce les conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable et soucieux de la justice sociale. (Politique de développement social de Laval, 2017)

Discrimination systémique : La discrimination systémique est une forme de discrimination qui relève d'un système, c'est-à-dire d'un ordre établi provenant de pratiques volontaires ou non, neutres en apparence, mais qui rendre moins accessible à certains groupes : l'accès aux soins et à la santé, à un logement décent, à un emploi stable avec un salaire équitable, etc. La discrimination systémique a bien souvent des effets durables sur un groupe identifiable d'individus en raison d'une caractéristique comme le sexe, l'âge, la couleur de la peau, le handicap, etc. (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2016)

Genre : Le genre fait référence aux constructions sociales que sont les rôles, les relations, les traits de personnalité, les attitudes, les valeurs, le pouvoir relatif et l'influence que la société attribue aux hommes et aux femmes. (Récif02, 2011)

Intersectionnalité : D'abord développée par les féministes afro-américaines, l'intersectionnalité propose d'analyser le positionnement d'un individu dans les rapports sociaux plutôt que son appartenance à une ou plusieurs catégories sociales (femme et noire par exemple). L'approche intersectionnelle démontre ainsi en quoi, à titre d'exemple, le racisme n'est pas vécu de la même manière par les femmes et les hommes et comment l'expérience du sexisme n'est pas la même pour une personne homosexuelle ou hétérosexuelle. L'approche intersectionnelle s'intéresse donc à l'imbrication des oppressions. Dans un premier temps, elle nous permet de voir que les femmes homosexuelles, trans, âgées, pauvres, issues des minorités visibles ou de l'immigration vivent plusieurs discriminations. Dans un deuxième temps, l'intersectionnalité nous aide à comprendre que le sexisme affectera ces femmes différemment puisque d'autres oppressions telles que le racisme ou l'âgisme entrent en jeu. L'intersectionnalité bonifie donc notre compréhension du sexisme afin que les expériences de toutes les femmes soient prises en compte. (Féminismes en dialogue-Équipe Québec, 2017)

Justice sociale : L'élimination de toutes les formes d'inégalités entre les êtres humains, principalement celles qui ne sont pas interdites par le droit ou par la notion d'égalité devant la loi. On pense donc à l'égalité d'accès aux ressources (économiques, naturelles, du savoir, etc.), l'égalité du revenu, l'égalité du niveau et de la qualité de vie, l'égalité dans l'accès à l'éducation, à la santé, aux loisirs, etc. Dans les relations entre êtres humains, la justice sociale est donc ce qui, le plus souvent, échappe à la justice tout court (tribunaux, lois, etc.) mais tombe sous le politique, puisqu'elle soulève de nombreux débats de société et, notamment, la question de l'intervention de l'État. (Boudreau et Perron, 2002)

Privilèges : Un privilège permet à une personne de retirer des bénéfices du fait de ses caractéristiques sociales telles que le genre, l'identité ethnique (ou la « race »), l'orientation sexuelle, l'âge, la classe sociale, etc. Un « groupe a alors plus d'accès que les autres aux ressources, il jouit d'une meilleure considération et occupe une meilleure place dans la société ». (Fédération des femmes du Québec, 2014)

Sexe : Le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques qui différencient les mâles et les femelles de toute espèce. (Récif02, 2011)

Socialisation différenciée selon le sexe : « La socialisation est le processus par lequel les garçons et les filles, dès le tout jeune âge, apprennent et intègrent les valeurs, les normes et les règles dévolues à leur sexe. On projette ainsi, même involontairement, des attentes spécifiques et différenciées sur les filles et les garçons, lesquelles influencent leurs choix, leurs préférences, leurs attitudes et leurs comportements en société. Cette socialisation s'effectue tant par le biais de la famille, de l'école et des pairs que par les différents médias de communication, qui renvoient souvent des images stéréotypées des sexes. ». (Marie-Ève Surprenant, 2015, page 56)

Stéréotypes sexistes : Définis comme étant des croyances ou des représentations mentales qui constituent des connaissances (souvent erronées) et des caractéristiques de différents groupes sociaux. Les stéréotypes jouent un rôle de modèles imaginaires à partir desquels on peut associer des comportements, des attitudes ou des personnalités. Ils servent de codes pour distinguer les personnes ou les groupes en fonction, par exemple, de leur origine ethnique, leur culture. Leur fonction, leur milieu social ou leur sexe. (TCGFM, 2011)

11.2 Guide d'animation - Atelier *Mythe de l'égalité-déjà-atteinte*

Pour celles et ceux qui souhaitent reproduire les discussions portant sur le mythe de l'égalité-déjà-atteinte, la TCGFM vous invite à consulter le guide d'animation disponible sur le site web de la TCGFM :

<http://www.tcgfm.qc.ca/download/guide-atelier-mythe>

11.3 Jeu

DÉCORTIQUONS NOS PRIVILÈGES!

Objectifs :

- Prendre conscience de nos privilèges de classe, genre, race, habiletés et orientation sexuelle.
- Prendre conscience des obstacles individuels et systémiques.
- Prendre conscience des rapports de pouvoir qui façonnent nos identités sociales pour comprendre leur impact sur nos relations avec les autres.
- Voir l'activité comme une opportunité d'identifier les obstacles et les bénéfices de ces privilèges dans notre vie personnelle et professionnelle.
- Le propos n'est ni de se comparer, de se culpabiliser ou de forcer les révélations. Il s'agit d'une expérience d'introspection qui servira à continuer la réflexion sur les enjeux d'égalité et d'équité.

Consignes :

- Distribuez un pion par personne.
- Demandez aux autres participantEs de se concentrer, car elles et ils auront à faire bouger leur pion sur la plaquette de jeu.
- Lisez les énoncés. Si les participantEs sont concernÉes, elles et ils avancent ou reculent leur pion sur le jeu.
- Pendant la lecture des énoncés, les autres participantEs doivent garder le silence et regarder le jeu (éviter de regarder les autres).
- Soyez le plus honnête possible tout en vous réservant le droit de ne pas suivre la consigne, ni de dévoiler ce que vous ne voulez pas.
- Effectuez un retour sur le jeu avec les autres participantEs.
- Pour interpréter les énoncés, pensez à vos expériences ou au groupe auquel vous vous identifiez.

PrêtEs pour le départ? Go!

- Si vous êtes une femme, avancez d'une case ;
- Si vous êtes un homme, avancez de trois cases ;
- Si vous avez un emploi rémunéré, avancez de deux cases ;
- Si vous êtes bilingue français-anglais, avancez de trois cases ;
- Si vous êtes autochtone, reculez de deux cases ;
- Si vous êtes propriétaire de votre maison ou condo, avancez de trois cases ;
- Si vous êtes lesbienne, avancez de trois cases ;
- Si vous êtes retraitéE, reculez d'une case ;
- Si vous avez fait des études postsecondaires, avancez de deux cases ;
- Si vous avez un problème de santé ou un handicap, reculez de trois cases ;
- Si vous appartenez à une communauté Noire, reculez de deux cases ;
- Si vous avez des enfants, avancez d'une case ;
- Si vous êtes issuE d'une famille dite « de souche », avancez de trois cases ;
- Si vous êtes issuE de l'immigration, reculez d'une case ;
- Si vous êtes établiEs au Québec depuis moins de 5 ans, reculez d'une case ;
- Si vous êtes une femme et que vous travaillez dans un domaine traditionnellement masculin, avancez d'une case ;
- Si vous êtes un homme et que vous travaillez dans un domaine traditionnellement masculin, avancez de deux cases ;
- Si vous recevez du soutien de dernier recours (aide sociale) reculez de deux cases ;
- Si vous êtes âgéE de 50 ans et plus, reculez d'une case ;
- Si vous avez un réseau d'amis de plus de 20 personnes, avancez de deux cases ;
- Si vous êtes blanc/blanche, avancez de deux cases ;
- Si vous êtes asiatique, reculez d'une case ;
- Si vous êtes musulmanE, reculez de deux cases ;
- Si vous avez voyagé dans 5 pays, avancez d'une case ;
- Si vous vivez dans une réserve autochtone, reculez de deux cases ;
- Si vous travaillez à temps plein et que vous gagnez plus que le salaire minimum, avancez de trois cases ;
- Si vous avez un téléphone intelligent, avancez de deux cases ;
- Si vous êtes intelligente, avancez de trois cases ;
- Si vous aimez la vie, avancez de deux cases.

DÉPART



TCGFM

Vous obtenez
une promotion.
**AVANCEZ
D'UNE CASE.**

Vous gagnez
à la loterie.
**AVANCEZ DE
DEUX CASES.**

ARRIVÉE



Vous êtes jeune
et l'avenir vous
appartient.
**AVANCEZ
D'UNE CASE.**

Vous perdez
votre emploi.
**PASSEZ UN
TOUR.**

Votre maison
passe au feu.
**RECULEZ
D'UNE CASE.**

Votre santé se
porte bien.
**AVANCEZ
D'UNE CASE.**

Votre couple
se sépare.
**PASSEZ
UN TOUR.**

11.4 Conférence – Biographie des panélistes

Les municipalités : actrices incontournables du développement social



Linda Crevier,

directrice générale, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Directrice générale de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) depuis novembre 2013, Linda Crevier possède une très bonne connaissance des enjeux féministes, communautaires et politiques. Elle détient une maîtrise ès arts en histoire et un certificat en programmation.

Depuis plus de quinze ans, elle œuvre à améliorer les conditions de vie économique et sociale des femmes, en aidant ces dernières à prendre leur place au sein de la communauté. Coordinatrice du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME) pendant cinq ans, coordonnatrice de la Fondation Solstice depuis plus de dix ans, commissaire scolaire (1998-2014) et présidente du Carrefour jeunesse-emploi La Prairie (implication de 2007-2015), elle a siégé sur de nombreux comités à titre de membre et de personne-ressource, et travaille régulièrement dans le développement de projet de concertation et de planification stratégique.



Jacynthe Dubien,

chargée de projet du Défi Parité, Centre de femmes du Haut-Richelieu

Jacynthe Dubien cumule plus de 16 ans d'expérience au sein des groupes de femmes. Elle a accompagné plusieurs organisations souhaitant intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le développement de leurs projets. Elle a collaboré à différentes initiatives visant l'augmentation de la participation des femmes en politique active dont la plateforme *Montérégiennes d'influence*. Jacynthe Dubien travaille actuellement avec le Centre de femmes du Haut-Richelieu sur le projet DÉFI-PARITÉ visant à accompagner les éluEs et les fonctionnaires des municipalités régionales de comté (MRC) volontaires de la Montérégie à développer des politiques d'égalité.



Émilie E. Joly,

organisatrice communautaire, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Émilie E. Joly est organisatrice communautaire au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Elle a travaillé dans le milieu féministe et syndical au Québec, et des droits humains, au Mexique et à Washington, DC. En plus des enjeux reliés au droit au logement, elle s'intéresse aux mouvements sociaux et à l'analyse féministe du droit. Elle détient une maîtrise en science politique spécialisée sur les systèmes alternatifs de sécurité et de justice autochtones, et effectue des études en droit à temps partiel.

12. Références

BARRIAULT, Lucie (2016). *Le décrochage scolaire chez les filles : un phénomène sous-estimé?* [En ligne], à l'adresse <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/09/decrochage-filles/> (consulté le 29 octobre 2017).

BOUDREAU, Philippe et Claude PERRON (2002). *Lexique de science politique*, Édition Chenelière : Montréal, page 103.

CISSS de Laval et Ville de Laval (2017). La Politique de développement social de Laval. [En ligne], à l'adresse <https://www.repensonslaval.ca/2342/documents/6635> (consulté le 3 juillet 2018).

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (2016). La discrimination systémique fondée sur le sexe. [En ligne], à l'adresse http://www.ces.gouv.qc.ca/equite-salariale/equite_012.asp (consulté le 13 novembre 2017).

Conseil du statut de la femme (2015). *Portrait des Québécoises en 8 temps*. [En ligne], à l'adresse https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf (consulté le 4 novembre 2017)

DAMANT, Dominique et GUAY, Françoise (2005). *La question de la symétrie de la violence dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses*. Canadian Review of Sociology, volume 42, numéro 2, pages 125 à 144.

Équipe Québec (2017). *Les féministes en dialogue*, Guide d'accompagnement pour une recherche action-médiation, Université de Sherbrooke.

Fédération Autonome de l'enseignement et Relais-Femme (2015). *Le décrochage scolaire des filles : La possibilité d'agir, la nécessité de le faire!*. Document publié en mai 2015, 24 pages.

Fédération des femmes du Québec (2014). *Glossaire*. Cahier préparatoire au congrès d'orientation du 27-29 mars 2015, Montréal, pages 6.

Gouvernement du Québec (2016). *Quelques statistiques*. [En ligne], à l'adresse <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/statistiques.php> (consulté le 1er novembre 2017).

Inform'elle (2013). *Dossier – Garde d'enfants*. [En ligne], à l'adresse http://www.informelle.osbl.ca/files/Dossiers/Dossier_Garde-enfant.pdf (consulté le 29 octobre 2017).

Institut nationale de la statistique et des études économiques (2010). *La charge mentale : les bons mots sur une réalité trop fréquente*. Femmes d'ici, Édition Été 2017, page 16.

Ministère de la sécurité publique (2004). Les agressions sexuelles au Québec – Statistiques 2004. [En ligne], à l'adresse https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2004/stats_agressions_sexuelles_2004.pdf (consulté le 1er novembre 2017).

Ministère de la sécurité publique (2016). *Les infractions contre la personne commise dans un contexte conjugal au Québec – Faits saillants 2014*. [En ligne], à l'adresse https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2014/violence_conjugale_2014.pdf (consulté le 29 octobre 2017).

Récif02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2011). *Lexique*. [En ligne], à l'adresse <http://www.recif02.com/contenu/lexique/107-egalite.php> (consulté le 13 novembre 2017).

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (2012). *Statistiques*. [En ligne], à l'adresse <http://rqcalacs.qc.ca/statistiques.php> (consulté le 1er novembre 2017).

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (2012). *Mythes et réalités*. [En ligne], à l'adresse <http://rqcalacs.qc.ca/statistiques.php> (consulté le 1er novembre 2017).

Réseau Réussite Montréal (Non Daté). *Décrochage scolaire*. [En ligne], à l'adresse <http://www.reseautreussitemontreal.ca/perseverance-a-montreal/perseverance-et-decrochage/decrochage-scolaire/> (consulté le 29 octobre 2017).

Secrétariat à la condition féminine (2013). Définition de l'ADS. [En ligne], à l'adresse <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=29> (consulté le 13 novembre 2017).

Serret, Elisa (2017). *80 millions de dollars sur cinq ans pour l'égalité homme-femme*. [En ligne], à l'adresse <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1042558/quebec-presente-strategie-egalite-homme-femme> (consulté le 4 novembre 2017).

Statistique Canada (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. [En ligne], à l'adresse <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm> (consulté le 1er novembre 2017).

Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*. [En ligne], à l'adresse <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.htm> (consulté le 29 octobre 2017).

Statistique Canada (2017). *Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, le système de classification des industries de l'Amérique du Nord*

(SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, non désaisonnalisées. [En ligne], à l'adresse <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820071> (consulté le 26 novembre 2017).

Surprenant, Marie-Ève (2015). *Manuel de résistance féministe*, Éditions du remue-ménage : Montréal, 150 pages.

TCGFM (2017). *Comités internes – Comité d'action*. [En ligne], à l'adresse <http://www.tcgfm.qc.ca/comites/details/9> (consulté le 29 octobre 2017).

TCGFM (2011). *Les stéréotypes sexistes ! Un frein à la diversification des choix de carrières ! Guide d'activités complémentaires* (page 6).

Tchandem Kamgang, Alice Chantal (2017). *Égalité hommes-femmes : bilan au Canada et dans le monde alors qu'une féministe de la première heure s'est éteinte*. [En ligne], à l'adresse <http://www.rcinet.ca/fr/2017/06/30/egalite-hommes-femmes-bilan-au-canada-et-dans-le-monde-alors-quune-feministe-sest-eteinte-en-france/> (consulté le 5 novembre 2017).

13. Nos coordonnées et la liste des membres de la TCGFM

www.tcgfm.qc.ca

Courriel: info@tcgfm.qc.ca

Téléphone: 450.671.5095

Adresse : 158 rue Charron, Longueuil (QC) J4R 2K7

NOS MEMBRES :

[Abri Rive-Sud/Maison Elizabeth Bergeron](#)

[L'Accueil pour Elle](#)

[APTS CISSS Montérégie-Est](#)

[C.A.L.A.C.S. Châteauguay](#)

[C.A.L.A.C.S. La Vigie](#)

[Carrefour pour Elle](#)

[Centre de femmes Com'Femme](#)

[Centre de femmes du Haut-Richelieu](#)

[Centre de femmes L'Éclaircie](#)

[Centre de femmes L'Essentielle](#)

[Centre des femmes de Longueuil](#)

[Centre D'Main de Femmes](#)

[CISSS-Montérégie Est RLS Pierre Boucher](#)

[La Clé sur la Porte](#)

[Coalition des femmes de la MRC les Maskoutains](#)

[Contact'L de Varennes](#)

[Conseil Central Montérégie](#)

[De Soi à l'Emploi](#)

[Entre Ailes Ste-Julie](#)

[Hébergement L'Entre-Deux](#)

[Inform'elle](#)

[Maison de la Paix, volet La Chaumière](#)

[Maison d'hébergement L'Égide](#)

[Maison Hina](#)

[Maison La Source](#)

[Maison Simonne-Monet-Chartrand](#)

[Musée de la Femme](#)

[Option Ressource-Travail/PS Jeunesse](#)

[Pavillon Marguerite de Champlain](#)

[Place à l'emploi/Options sans limite](#)

[Re-Nou-Vie](#)

[Ressources-Femmes de la région d'Acton](#)

[SEMO Le Jalon](#)

[Syndicat de la fonction publique du Québec](#)

Longueuil

Salaberry-de-Valleyfield

Longueuil

Châteauguay

Salaberry-de-Valleyfield

Longueuil

Brossard

Saint-Jean-sur-Richelieu

Sainte-Catherine

Beloeil

Longueuil

Salaberry-de-Valleyfield

Longueuil

Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe

Varennes

Brossard

Saint-Lambert

Sainte-Julie

Longueuil

Saint-Hubert

Longueuil

La Prairie

Saint-Jean-sur-Richelieu

Sorel-Tracy

Chambly

Longueuil

Salaberry-de-Valleyfield

Greenfield Park

Longueuil

Châteauguay

Acton Vale

Châteauguay

Greenfield Park



<http://tcgfm.qc.ca/download/EgaliteFH-Municipalites-Synthese.pdf>